

Le Centre de Gestion de l'Eure a été chargé d'organiser pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime, le concours d'Assistant Socio-Educatif.

Le nombre de postes ouverts est :

- 28 postes pour la spécialité « Assistant de Service Social »
- 9 postes pour la spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale »
- 18 postes pour la spécialité « Éducation Spécialisée »

### Les dates d'inscription au concours d'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF 2018

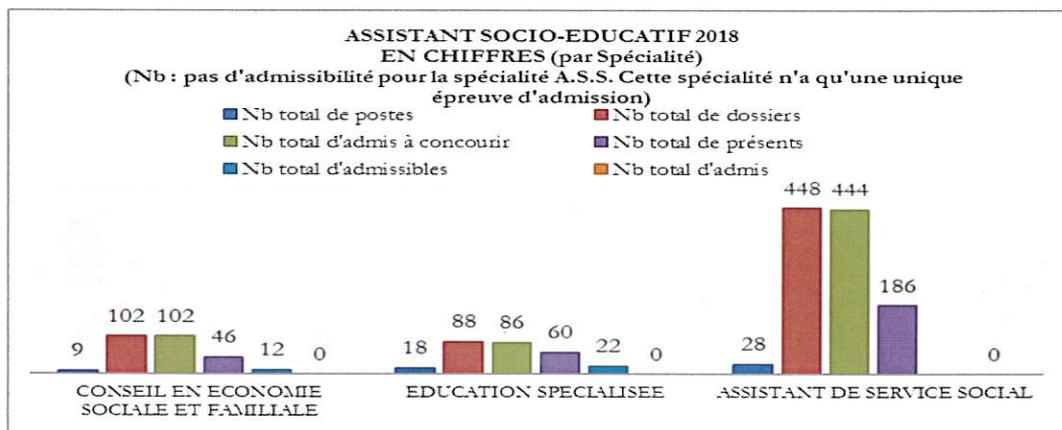
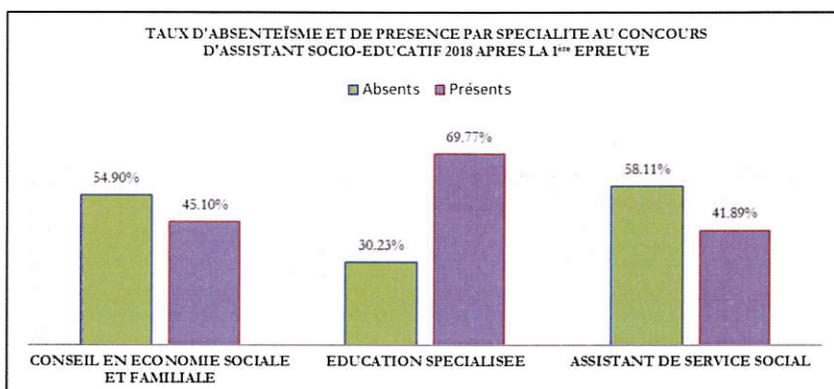
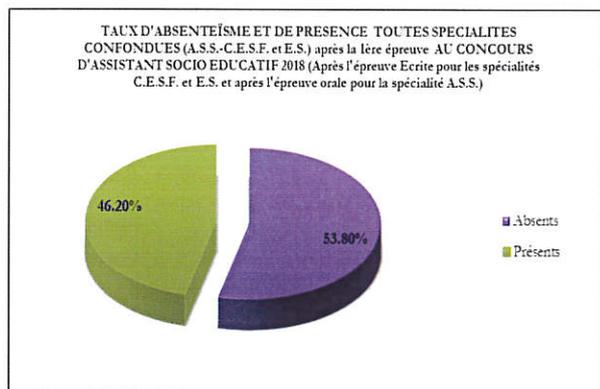
Retrait des dossiers : du 20 mars 11 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Date limite de dépôt des dossiers : le 19 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Date des épreuves d'admissibilité : le 4 octobre 2018

<b>Nombre de dossiers reçus pour les trois spécialités (A.S.S. ; C.E.S.F. et E.S.) :</b>	<b>638</b>	<b>dossiers</b>		
<i>Nombre de dossiers reçus pour la spécialité A.S.S.</i>	448	<i>dossiers</i>		
<i>Nombre de dossiers reçus pour la spécialité C.E.S.F.</i>	102	<i>dossiers</i>		
<i>Nombre de dossiers reçus pour la spécialité E.S.</i>	88	<i>dossiers</i>		
<b>Nombre de candidats admis à concourir pour les trois spécialités (A.S.S. ; C.E.S.F. et E.S.) :</b>	<b>632</b>	<b>candidats</b>		
<i>Nombre de candidats admis à concourir pour la spécialité A.S.S. :</i>	444	<i>candidats</i>	<i>(Cette spécialité ne comporte pas d'épreuve écrite d'admissibilité)</i>	
<i>Nombre de candidats admis à concourir pour la spécialité C.E.S.F. :</i>	102	<i>candidats</i>	<i>(Ces 2 spécialités comportent une épreuve écrite d'admissibilité)</i>	
<i>Nombre de candidats admis à concourir pour la spécialité E.S. :</i>	86	<i>candidats</i>		
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (uniquement pour les spécialités C.E.S.F. et E.S.) :</b>	<b>106</b>	<b>candidats</b>	<b>soit : 56.38%</b>	<b>des candidats admis à concourir</b>
<i>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite pour la spécialité C.E.S.F.</i>	46	<i>candidats</i>	<i>soit : 45.10%</i>	<i>des candidats admis à concourir</i>
<i>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite pour la spécialité E.S.</i>	60	<i>candidats</i>	<i>soit : 69.77%</i>	<i>des candidats admis à concourir</i>
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve orale (unique épreuve de la spécialité A.S.S.) :</b>	<b>186</b>	<b>candidats</b>	<b>soit : 41.89%</b>	<b>des candidats admis à concourir</b>
<b>Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite (uniquement pour les spécialités C.E.S.F. et E.S.) :</b>	<b>82</b>	<b>candidats</b>	<b>soit : 43.62%</b>	<b>des candidats admis à concourir</b>
<i>Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite pour la spécialité C.E.S.F.</i>	56	<i>candidats</i>	<i>soit : 54.90%</i>	<i>des candidats admis à concourir</i>
<i>Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite pour la spécialité E.S.</i>	26	<i>candidats</i>	<i>soit : 30.23%</i>	<i>des candidats admis à concourir</i>
<b>Nombre de candidats absents à l'épreuve orale (unique épreuve de la spécialité A.S.S.) :</b>	<b>258</b>	<b>candidats</b>	<b>soit : 58.11%</b>	<b>des candidats admis à concourir</b>
<b>Nombre de candidat(s) déclaré(s) travailleur(s) handicapé(s)</b>	0	Candidat n'a demandé un aménagement d'épreuve		
		Nature de l'aménagement : néant		

## Photographie générale du concours après l'épreuve écrite d'admissibilité<sup>1</sup>



### I) Le jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité, réuni le 30 novembre 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 14 heures 00, a statué sur les points suivants :

#### A) Copie(s) dont une anomalie est constatée :

Le jury a statué sur le devenir de la ou des copie(s) dont une anomalie a été constatée.

Avant de commencer leur composition, les candidats avaient sur la page de garde de leur sujet les consignes qu'ils devaient respecter dans la rédaction de leur devoir et pouvaient donc lire notamment, les consignes suivantes :

« ... Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

♦ ... »

Malgré ces indications, quelques copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites :

➔ En effet, 9 candidats ont inscrit dans le timbre de leur devoir « Val de Reuil » lieu de l'examen (3 copies dans la spécialité ES et 6 copies dans la spécialité CESF).

#### Décision du jury sur le devenir de cette copie :

- Le jury maintient la note
- Le jury modifie la note en 0.00/20 (élimination du candidat)
- Autres ... ..

<sup>1</sup> La spécialité A.S.S. ne comporte pas d'épreuve écrite d'admissibilité.

**B) Seuil d'admissibilité à l'issue de l'épreuve écrite pour les 2 spécialités « Conseil en Économie Sociale et Familiale » et « Éducation spécialisée » :**

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'assistant socio-éducatif de chaque spécialité, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité.

Un seuil est établi pour chaque spécialité en tenant compte des notes obtenues par chaque candidat et du nombre de postes ouverts.

Après étude de notes obtenues par les candidats, le Jury a déclaré **34 candidats admissibles** à passer les épreuves orales d'admission répartis comme suit :

- 12 candidats admissibles pour la spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale » (seuil d'admissibilité : 10.00/20)
- 22 candidats admissibles pour la spécialité « Éducation spécialisée » (seuil d'admissibilité : 10.00/20)

**C) Dates des oraux pour chaque Spécialité :**

✚ Pour la spécialité « Assistant de Service Social » les oraux se sont déroulés les 11 – 12 et 14 décembre 2018 et 15 – 16 – 17 et 18 janvier 2019. Pour rappel pour cette spécialité, les candidats n'ont pas d'épreuve écrite d'admissibilité. Ils ont une unique épreuve orale d'admission. De fait, tous les candidats admis à concourir ont été convoqués depuis septembre aux dates ci-dessus indiquées.

✚ Pour la spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale » les oraux se sont déroulés le 22 janvier 2019.

✚ Pour la spécialité « Éducation spécialisée » les oraux se sont déroulés les 21 et 22 janvier 2019.

-----  
**II) Le jury d'admission**

Le jury d'admission, réuni le 25 janvier 2019 au Centre de Gestion de l'Eure à 10 heures 00, a statué sur les candidats admis.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'assistant socio-éducatif de chaque spécialité, le jury a arrêté le nombre de candidats déclarés admis.

Le jury a déclaré **53 candidats admis** au concours d'assistant socio-éducatif à l'issue des épreuves écrite et orale comme suit :

- 28 candidats admis pour la spécialité « Assistant de Service Social » (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 18.00/20 soit 18.00 points sur 20).
- 9 candidats admis pour la spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale » (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 13.00/20 soit 39.00 points sur 60).
- 16 candidats admis pour la spécialité « Éducation Spécialisée » (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.67/20 soit 32.00 points sur 60). De facto, 2 postes n'ont pas été pourvus.

**Pour rappel :** Conformément au décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

- Article 17 : « ... En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante ».
- Article 18 : « Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. Il détermine la liste des candidats admissibles et des candidats admis, après avoir procédé à l'examen des résultats des candidats. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par un coefficient. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »
- Article 19 : « A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis aux concours et aux examens professionnels. Cette liste fait, le cas échéant, mention de la spécialité, de l'option ou de la discipline choisie par chaque candidat. Pour les concours, elle est arrêtée dans la limite des places ouvertes. Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours. Il transmet la liste d'admission ainsi établie à l'autorité organisatrice du concours ou de l'examen avec un compte rendu de l'ensemble des opérations... ».

## CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF – SESSION 2018

## QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF 2018 POUR LES SPÉCIALITÉS « Conseil en Économie Sociale et Familiale » et « Éducation Spécialisée »

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission (jury du 30/11/2018)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
CONSEIL EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (Pour rappel en 2016)	9 (4)	102 (67)	102 (67)	56 (22)	46 (45)	54.90% (32.84%)	45.10% (67.16%)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions 8.16/20 (9.80/20)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions 16.50/0.50 (16.50/0.00)	10.00 / 20 (11.00/20)	12 (17)	11.76% (25.37%)
ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (Pour rappel en 2016)	18 (17)	88 (62)	86 (62)	26 (18)	60 (44)	30.23% (29.03%)	69.77% (70.97%)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions 8.57/20 (10.13/20)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions 16.75/2.75 (16.50/4.50)	10.00 / 20 (9.00/20)	22 (27)	25.58 % (43.53%)
TOTAL (Pour rappel en 2016)	27 (21)	190 (129)	188 (129)	82 (40)	106 (89)	43.62% (31.01%)	56.38% (68.99%)				34 (44)	18.09% (34.11%)

## En ce qui concerne la spécialité « Assistant de Service Social » :

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Epreuve écrite d'admissibilité	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (Pour rappel en 2016)	28 (38)	448 (207)	444 (198)	Pas d'épreuve écrite. Cette spécialité ne comporte qu'une unique épreuve orale d'admission. (129 candidats étaient présents aux écrits soit 34.85% d'absents. Seuls 48 candidats ont été autorisés à passer l'épreuve orale)	444  Tous les candidats admis à concourir sont autorisés à passer l'épreuve orale d'admission

# RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF - SESSION 2018 POUR LES SPÉCIALITÉS « Conseil en Économie Sociale et Familiale » et « Éducation Spécialisée »

Le concours est ouvert par spécialité. Seules les spécialités « Conseil en Économie Sociale et Familiale » et « Éducation spécialisée » comprennent **une épreuve écrite d'admissibilité**.

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Répartition des notes des candidats de la spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale »	Répartition des notes des candidats de la spécialité « Éducation Spécialisée »																								
<p style="text-align: center;"><b>Candidats</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de candidats</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">102</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre d'absents</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">56</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de présents</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">46</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"><b>Statistiques générales de l'épreuve</b></p> <table style="width: 100%; border: none; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Minimum :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">0,50 / 20</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Moyenne :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">8,16 / 20</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Maximum :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">16,50 / 20</td> </tr> </table>	Nombre de candidats	102	Nombre d'absents	56	Nombre de présents	46	Minimum :	0,50 / 20	Moyenne :	8,16 / 20	Maximum :	16,50 / 20	<p style="text-align: center;"><b>Candidats</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de candidats</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">86</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre d'absents</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">26</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de présents</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">60</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"><b>Statistiques générales de l'épreuve</b></p> <table style="width: 100%; border: none; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Minimum :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">2,75 / 20</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Moyenne :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">8,57 / 20</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Maximum :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">16,75 / 20</td> </tr> </table>	Nombre de candidats	86	Nombre d'absents	26	Nombre de présents	60	Minimum :	2,75 / 20	Moyenne :	8,57 / 20	Maximum :	16,75 / 20
Nombre de candidats	102																								
Nombre d'absents	56																								
Nombre de présents	46																								
Minimum :	0,50 / 20																								
Moyenne :	8,16 / 20																								
Maximum :	16,50 / 20																								
Nombre de candidats	86																								
Nombre d'absents	26																								
Nombre de présents	60																								
Minimum :	2,75 / 20																								
Moyenne :	8,57 / 20																								
Maximum :	16,75 / 20																								

## Remarque générale des correcteurs sur les compositions rendues par les candidats :

Les devoirs étaient dans l'ensemble assez médiocres. Le jury rappelle que dans l'exercice de leur fonction une grande partie du temps de travail est consacrée à la rédaction de rapports. De fait, ce dernier s'inquiète du niveau général des candidats quant à ce type d'exercice. Il a été constaté ce qui suit :

- De vraies difficultés méthodologiques et rédactionnelles : pour certains devoirs, plan très approximatif voire inexistant ; rédaction sous forme de « listes ». Concernant ces derniers, cela met en évidence un réel manque de préparation. En effet, cet exercice demande un effort rédactionnel. Par ailleurs, le jury rappelle que le CDG met à disposition des candidats les notes de cadrage des épreuves sur son site internet et, que le CNFPT propose des préparations aux épreuves des divers concours.
- De nombreux candidats ont rencontré des problèmes à synthétiser les documents proposés probablement faute de préparation et d'entraînement. Certains ont eu des lacunes à identifier et retranscrire les informations essentielles du dossier.
- Un manque de projection et d'ouverture a été relevé notamment dans la 2<sup>ème</sup> partie du devoir qui consiste à la présentation de propositions opérationnelles. Cette partie s'est avérée fastidieuse pour un grand nombre de candidats : peu de propositions concrètes répondant à la problématique posée ont été formulées.
- Une mauvaise gestion du temps. En effet, il a été constaté que la 2<sup>ème</sup> partie du devoir (propositions opérationnelles) semble avoir été rédigé rapidement, inachevée voire très peu traitée par certains candidats notamment concernant la spécialité C.E.S.F.

Néanmoins, le jury tient à signaler que les candidats de la spécialité E.S ont fait preuve d'une meilleure capacité rédactionnelle.

En conclusion, le jury reste inquiet et s'interroge sur le niveau général des écrits des candidats qui est assez médiocre dans l'ensemble pour de futurs cadres A.

**QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'ÉPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF 2018  
POUR LES SPÉCIALITÉS « Conseil en Économie Sociale et Familiale » et « Éducation Spécialisée »**

	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission (Jury du 30/11/2018)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	EPREUVE D'ADMISSION		Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale <sup>2</sup> la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'épreuve d'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	RAPPEL Nb de postes ouverts	Nb de candidats déclarés admis du 25/01/2019	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
			Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission						
<b>CONSEIL EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b> (Pour rappel en 2016)	12 (17)	12 (16)	Entretien oral 14.75/20 (11.84/20)	Entretien oral 18.00 / 8.00 (17.00/6.00)	13.92 / 20 (12.29/20)	17.17 / 9.00 (15.50/9.17)	11 SUR 12 (14 sur 16)	9 (4)	9 (14.83/20)	
<b>ÉDUCATION SPÉCIALISÉE</b> (Pour rappel en 2016)	22 (27)	22 (25)	Entretien oral 12.39/20 (11.66/20)	Entretien oral 18.00/8.00 (17.00/5.50)	12.31/ 20 (11.92/20)	16.67 / 8.67 (15.83/8.17)	19 SUR 22 (21 sur 25)	18 (17)	16 (16)	10.67/ 20 (10.83/20)
<b>TOTAL</b> (Pour rappel en 2016)	34 (44)	34 (41)					<b>30 SUR 34</b> (36 sur 41)	27 (21)	25 (20)	

**POUR LA SPÉCIALITÉ « Assistant de Service Social »**

(Spécialité ne comportant pas d'épreuve écrite. Les candidats n'avaient qu'une unique épreuve orale d'admission)

	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à passer l'épreuve orale d'admission	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admission	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admission	Taux de présence à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	RAPPEL Nb de postes ouverts	Nb de candidats déclarés admis du 25/01/2019	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis

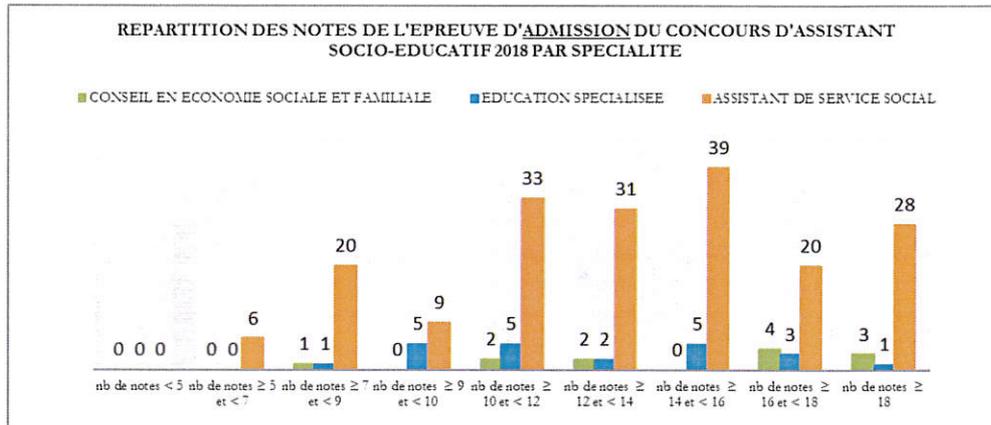
<sup>2</sup> Moyenne des deux épreuves écrites (coef.1) + orale (coef 2)

<sup>3</sup> Lors de cette session, cette spécialité comportait une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission contrairement à la session 2018 où cette spécialité n'avait plus qu'une unique épreuve orale d'admission.

# RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION AU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF - SESSION 2018

Rappel de l'intitulé de l'épreuve oral d'admission :

Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2 (pour les spécialités C.E.S.F - E.S.) / coefficient 1 pour la spécialité A.S.S.).



## Remarques générales des intervenants sur l'épreuve orale d'admission :

- ✓ **Pour la spécialité C.E.S.F. :** De très bons candidats dans l'ensemble. Ces derniers étaient pour la plupart bien préparés. Les questions sur l'environnement professionnel restent pour certains compliqués à appréhender. Il a été constaté que les candidats issus des petites entités se projettent mieux vers une évolution du métier (passage de leur cadre d'emplois en catégorie A) contrairement à ceux issus des grosses collectivités (type "Département") qui ne voient pas évoluer leur fonction.
- ✓ **Pour la spécialité E.S. :** Le niveau des candidats étaient assez moyens. 6 des 22 candidats n'ont pas eu la moyenne à l'épreuve orale. D'un point de vue général, des lacunes importantes ont été relevées sur le domaine de l'environnement professionnel. Manque de préparation flagrante, certains candidats ne mesurent pas l'enjeu d'un concours et /ou manquaient de dynamisme. Le jury a constaté que la démonstration des motivations dans la partie présentation était pour beaucoup « énigmatique ».
- ✓ **Pour la spécialité A.S.S. :** Le niveau général des candidats est assez disparate. Les très bons candidats ont été à l'aise sur tous les domaines (professionnel, institutionnel et maîtrise de l'orale très affirmée...)

Problèmes rencontrés le plus fréquemment par les candidats :

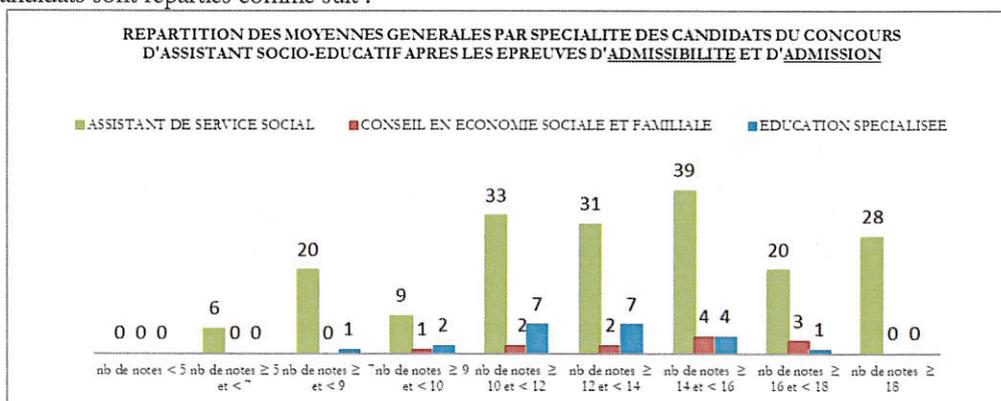
- Méconnaissance de l'environnement territorial.
- Manque de curiosité sur le fait de leur passage en catégorie A en février 2019 et sur l'impact que cela pourrait avoir sur leurs missions. Pas de projection sur leur devenir professionnel.
- Expression des motivations quant au fait de passer le concours.
- Méconnaissance des différentes institutions : cela interroge sur la capacité à orienter voire à accompagner les administrés vers les administrations et/ou partenaires compétents en fonction de la situation à traiter.

Sur cette spécialité, le jury déplore qu'il n'y ait pas d'épreuve écrite d'admissibilité sachant ces derniers sont amenés à rédiger des rapports et à accompagner les administrés « en difficulté » dans leur démarche.

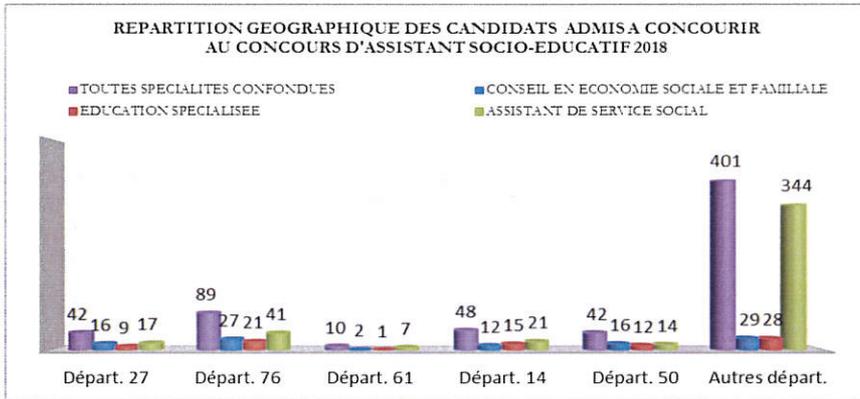
## RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS ADMISSIBLES APRÈS AVOIR PASSÉ LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

La note de chaque épreuve obtenue par les candidats a été multipliée par le coefficient correspondant afin d'obtenir la moyenne générale de chaque candidat. Pour rappel, les spécialités C.E.S.F et E.S. comportaient une épreuve écrite (coef.1) et une épreuve orale (coef.2) tandis que la spécialité A.S.S. ne comportait qu'une unique épreuve orale (coef.1).

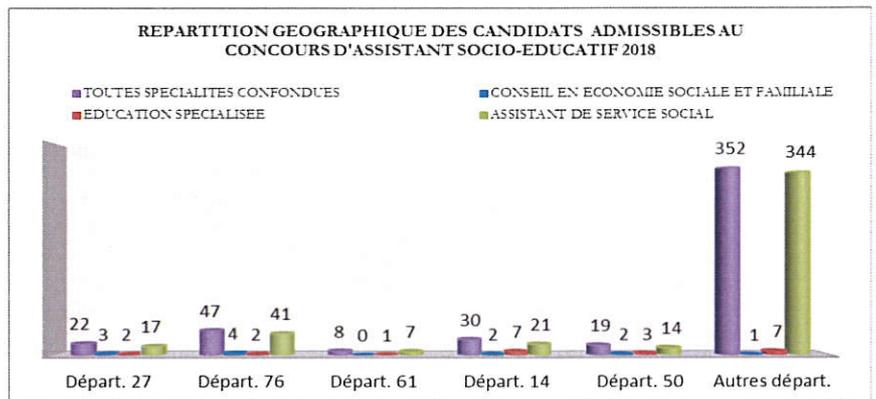
Les moyennes des candidats sont réparties comme suit :



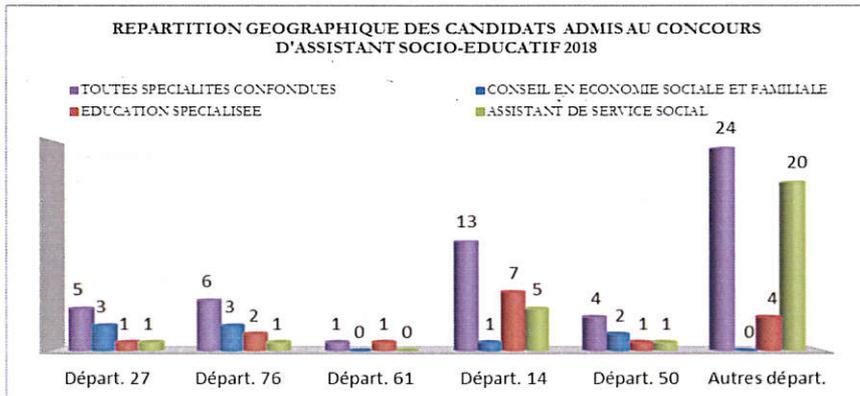
# ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS



Après la réunion du jury du 30 novembre 2018 statuant sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission

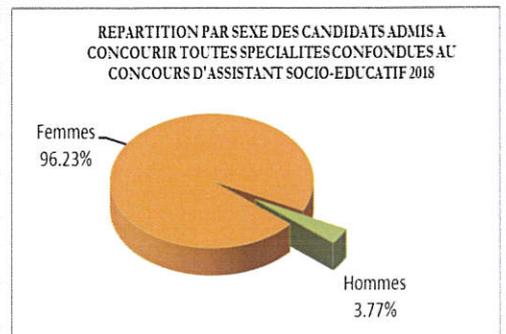
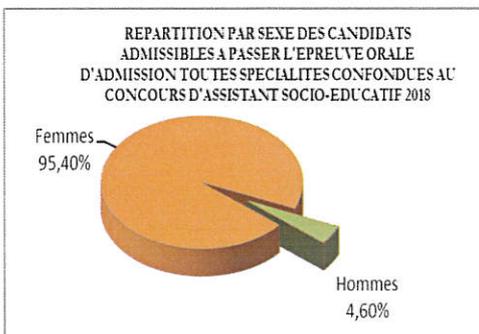
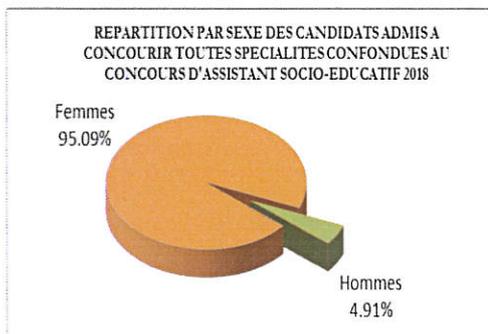


NB : Pour la spécialité ASS tous les candidats admis à concourir sont obligatoirement admissibles à passer l'épreuve orale d'admission. En effet, cette spécialité ne comporte pas d'épreuve écrite d'admissibilité. Elle ne comporte qu'une unique épreuve orale d'admission.



Après la réunion du jury du 25 janvier 2019 statuant sur les candidats admis à l'issue de l'épreuve orale d'admission

# ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS

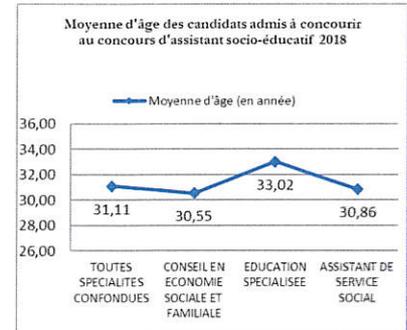
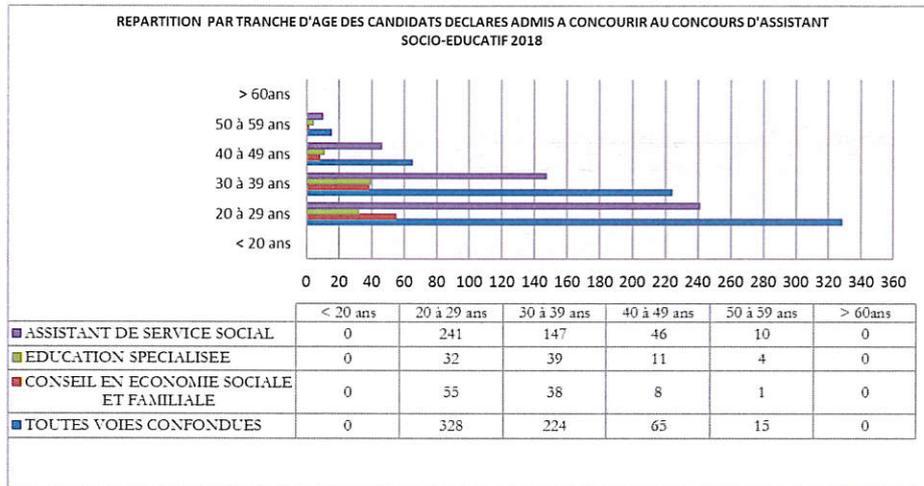


Après la réunion du jury du 30 novembre 2018 statuant sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission

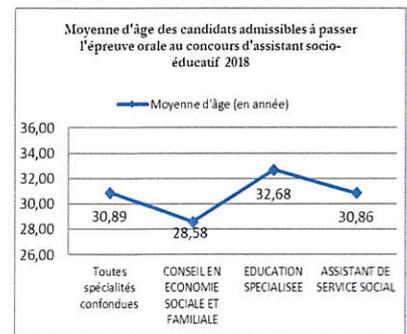
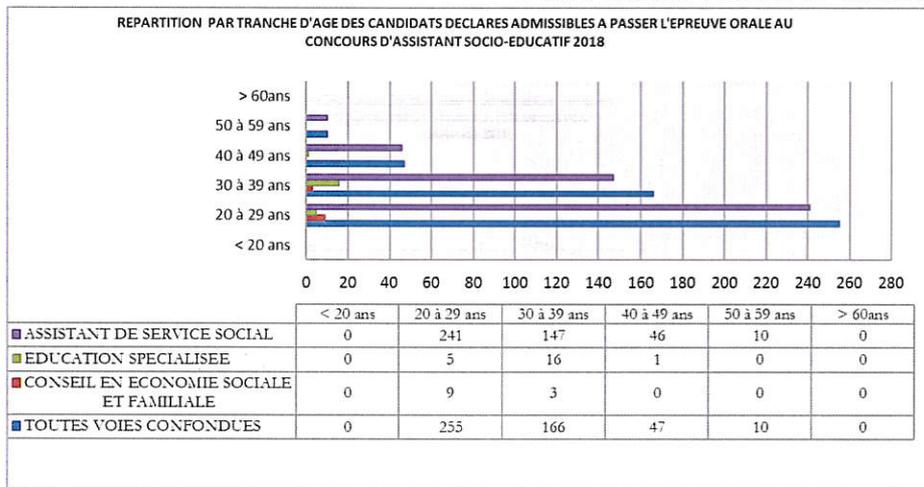
Après la réunion du jury du 25 janvier 2019 statuant sur les candidats admis à l'issue de l'épreuve orale d'admission

# ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE

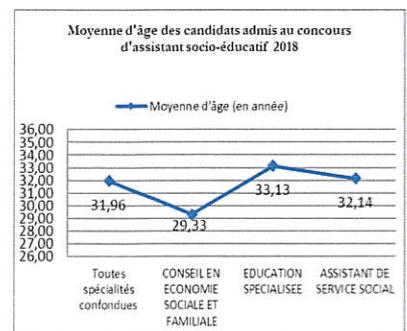
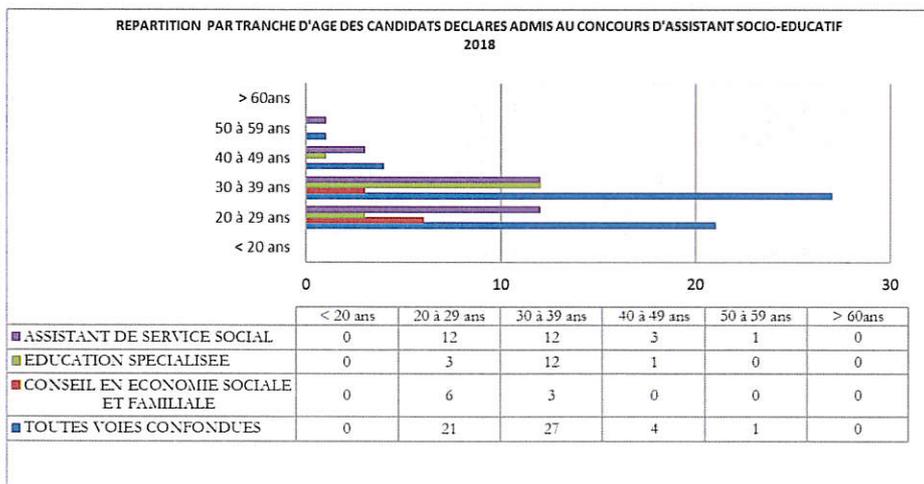
## RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES A PASSER L'ÉPREUVE ORALE PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS PAR TRANCHE D'ÂGE



Fait à Évreux le 28 janvier 2019

La Présidente du Jury

Annie DEPRESLE

